



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 116

Question écrite n° 25032

Texte de la question

M. François Calvet rappelle à M. le secrétaire d'État chargé des transports que, à la suite de sa visite dans les Pyrénées-Orientales en vue de prendre les dispositions urgentes pour sécuriser le parcours de la route nationale 116, sur le tronçon Villefranche de Conflent-Mont Louis, il avait présenté un plan de travaux d'investissements. Ces travaux, évalués à un coût de 23 millions d'euros d'investissement, portent sur la réalisation des créniaux dits du Séjourné et du Pallat et sur des travaux de gros entretien évalués à 20 millions d'euros sur l'itinéraire Perpignan-Bourg Madame. Il lui demande la possibilité de lui préciser le détail des travaux mis en oeuvre pour assurer le gros entretien et la sécurisation sur l'ensemble de cet itinéraire.

Texte de la réponse

La route nationale 116 entre Villefranche-de-Conflent et Mont-Louis dans les Pyrénées-Orientales fait l'objet de deux programmes d'aménagement distincts. D'une part, les travaux d'investissement prévus à l'actuel contrat de plan État-région visent à améliorer le confort et le temps de parcours de l'itinéraire. Dans ce cadre, l'aménagement du créneau de Villefranche-de-Conflent a été mis en service en 2006. Les travaux relatifs au créneau du Pallat, au créneau du pont de Séjourné ainsi qu'à l'aménagement de la traversée d'Olette seront achevés en 2009. Le coût global de ces quatre aménagements s'élève à environ 34 millions d'euros. D'autre part, un programme de sécurisation des accès à la Cerdagne et au Capcir a été lancé. Ce programme comprend des travaux de gros entretien et de sécurisation sur l'ensemble de l'itinéraire pour un montant total de vingt millions d'euros. Il se déroulera sur quatre ans, et comporte le traitement des aléas rocheux, des aléas hivernaux mais également la prévention, l'information des usagers ainsi que la remise en état des ouvrages d'art et murs sur l'ensemble de l'itinéraire.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25032

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4857

Réponse publiée le : 23 décembre 2008, page 11212